



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

TL/CE

P.V. AVDR 21
P.V. ECOPC 38

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2021

Ordre du jour :

7887 Projet de loi relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire

- Présentation du texte du projet de loi

*

Présents : M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Léon Gloden, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Protection des consommateurs

M. Paul Galles

M. Claude Lamberty

M. Micael Borges, Administration parlementaire

Mme Brigitte Chillon, groupe parlementaire LSAP

M. Roland Flies, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, Mme Cécile Hemmen, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Mme Cécile Hemmen, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

*

7887 **Projet de loi relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire**

Lors de sa réunion du 22 septembre 2012, le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural Romain Schneider et la Ministre de la Protection des consommateurs Paulette Lenert ont présenté membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (ci-après « commission parlementaire ») le projet de loi 7887 qui consiste à mettre en place une stratégie nationale dans le domaine alimentaire.

En ce qui concerne le projet de loi sous rubrique, Monsieur le Ministre explique que la communication de la Commission européenne intitulée « Farm to Fork – de la ferme à la table » (F2F), parue au printemps 2020, a mis en lumière l'importance d'une approche systémique pour promouvoir une alimentation durable, de la production à la consommation, une stratégie intégrée dans l'Agenda 2030 de l'ONU. Cette initiative vise à répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques posés par notre système alimentaire actuel.

Au niveau national, le Luxembourg reconnaît l'importance de cette approche et cherche à mettre en place une politique alimentaire cohérente pour promouvoir une alimentation sûre, saine et respectueuse de l'environnement.

Pour donner suite à l'introduction de Monsieur le Ministre, Madame la Ministre informe l'assemblée que dans ce contexte, un comité interdépartemental de politique alimentaire sera créé pour coordonner les initiatives des différents ministères impliqués, tels que ceux de la Santé, de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Éducation, entre autres. Ce comité jouera un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique alimentaire nationale, assurant la cohérence des politiques, guidant la stratégie alimentaire et encourageant la collaboration entre les acteurs étatiques impliqués.

Parallèlement, un conseil de politique alimentaire sera établi pour garantir la participation de la société civile et des acteurs du secteur alimentaire. Ce conseil facilitera le dialogue entre les consommateurs, les producteurs, les transformateurs et les institutions gouvernementales, contribuant ainsi à promouvoir des pratiques alimentaires responsables et à sensibiliser le public aux enjeux de l'alimentation durable.

En ce qui concerne la politique alimentaire du Luxembourg, plusieurs objectifs clés seront poursuivis. Tout d'abord, il s'agira de garantir une alimentation sûre, saine et de qualité pour tous les citoyens, en favorisant notamment l'agriculture biologique et la production locale.

Ensuite, la politique visera à renforcer la position des producteurs primaires et des transformateurs, tout en promouvant des conditions de travail équitables et respectueuses de l'environnement. Des mesures seront également prises pour encourager la proximité entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire, notamment en promouvant les circuits courts et les produits de saison, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

La mise en place d'une politique alimentaire efficace nécessite un dispositif approprié pour répondre aux nombreux défis identifiés, tout en assurant la cohérence et la participation de toutes les parties prenantes. Cela se traduit par la création d'un nouveau cadre législatif basé sur une loi de base établissant le cadre général, complétée par des règlements détaillant les différentes mesures et structures d'exécution, ainsi que les modalités de financement.

Dans ce cadre, une Commission interdépartementale de politique alimentaire sera créée, composée de représentants des différents ministères impliqués, chargée d'appuyer la stratégie alimentaire et de garantir la cohérence des politiques. Cette commission coordonnera et alignera les initiatives pertinentes autour des objectifs de la politique alimentaire. Parallèlement, un conseil de politique alimentaire réunira divers acteurs pour favoriser un dialogue élargi et élaborer des propositions en lien avec la stratégie alimentaire nationale, tout en fournissant des avis sur les questions et projets relatifs à la politique alimentaire.

Ces initiatives s'inscrivent dans un contexte national marqué par plusieurs autres actions. Le Luxembourg a adopté des stratégies telles que l'économie circulaire et l'urban gardening, ainsi qu'un plan d'action national visant un objectif ambitieux de 20 % de produits bio d'ici 2025. Des études, comme celle de RIFKIN sur le domaine alimentaire, alimentent également la réflexion. Des organisations telles que le CELL/uni.lu réclament la création d'un Food Policy Council, soutenue par un programme gouvernemental visant à renforcer les liens entre l'agriculture et la société civile. La pandémie a également sensibilisé les consommateurs aux aspects régionaux, saisonniers, de santé et d'impact environnemental de leur alimentation, influençant ainsi leurs choix.

En parallèle, des textes réglementaires sont en cours d'élaboration, notamment un projet de loi sur la mise en place et la coordination de la politique alimentaire, ainsi que des projets de règlements concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission interdépartementale de politique alimentaire et du Conseil de politique alimentaire. Ces instances ont pour mission de contribuer à l'élaboration de la stratégie alimentaire nationale, de mettre en œuvre cette stratégie dans les champs politiques respectifs, de proposer et réaliser des recherches, études et projets, et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie alimentaire sur la base d'indicateurs pertinents.

Pour plus de détail il est renvoyé au document initial du projet de loi sous rubrique.

Les députés ont accueilli de manière favorable cette initiative. Quelques députés ont cependant souhaité comprendre la manière dont les membres de la société civile seront intégrés au Conseil de politique alimentaire. Romain Schneider a expliqué que la sélection de ces membres se fera suite à un appel à candidatures.

Une députée de l'opposition s'est montrée satisfaite de l'initiative gouvernementale mais s'est demandée dans quelle mesure le caractère non-contraignant des avis et propositions du futur Conseil de politique alimentaire pourrait présenter un risque d'hierarchisation des décisions au détriment des acteurs privés et associatifs. Paulette Lenert a rappelé la notion de responsabilité politique qui a comme conséquence que les décisions politiques doivent être justifiées.

Un autre député de l'opposition a souligné que le projet de loi met l'accent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire sans toutefois viser spécifiquement le secteur de la grande distribution. Romain Schneider a rappelé que de nombreuses initiatives existent au niveau national pour réduire le gaspillage alimentaire dans les supermarchés. Elles sont suivies de près par le Ministère de l'Agriculture et font déjà l'objet d'aides spécifiques de la part de l'Etat, a ajouté le ministre. La nouvelle stratégie permettra de renforcer le régime d'aides pour ainsi inciter davantage d'acteurs à réduire le gaspillage alimentaire.

Luxembourg, le 23 septembre 2021

Le Secrétaire-administrateur,
Tun Loutsch

La Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la
Viticulture et du Développement rural,
Tess Burton

Le Président de la Commission de l'Economie, de la
Protection des consommateurs et de l'Espace,
Claude Haagen



Politique alimentaire

Réunion 22 septembre 2021

*Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du
Développement rural*

*Commission de l'Économie, de la Protection des
consommateurs et de l'Espace*



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Protection
des consommateurs



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural

Contexte européen et international

Au plan européen

- 2020 Stratégie européenne « Farm to Fork - pour un système alimentaire sain, équitable et respectueux de l'environnement » qui est au cœur du Green Deal
- Projet ambitieux
- Transformation du système alimentaire européen vers un système alimentaire durable
- Opportunité formidable pour une politique systémique



Contexte européen et international

Au plan international

- Agenda 2030 – 17 ODD

Demain 23 septembre - **UN food systems summit**

Objectif du sommet: « Engagement de nouvelles actions ambitieuses, des solutions innovantes et des plans dans le but de transformer nos systèmes alimentaires et de tirer parti de ces réorientations pour réaliser des progrès au niveau de tous les ODD »



Contexte national – initiatives multiples

- Stratégie « économie circulaire »
- Stratégie « urban gardening »
- Plan d'action national bio – objectif 20% bio en 2025
- Etude RIFKIN pour le domaine FOOD
- CELL/uni.lu – revendication d'un Food policy council / Ernährungsrat
- Programme gouvernemental qui propose un **conseil de politique alimentaire** → « *Afin de créer des liens plus étroits entre l'agriculture et la société civile, la création d'un conseil de politique alimentaire et de clusters alimentaires sera soutenue.* »
- Plan de relance COVID (agriculture): appui pour le Food policy council

Nouvelle prise de conscience

Un consommateur plus sensibilisé suite à la pandémie vis-à-vis des aspects « régionaux – saisonniers », mais aussi vis-à-vis des aspects « santé » et « impact environnemental »

... qui a montré sa volonté de s'impliquer différemment par son choix

(cf Eurobaromètre et enquête TNS Ilres du Ministère de l'Agriculture)

Politique alimentaire – les ambitions

- Une approche **innovante, cohérente et participative**
- **Nouvelles opportunités** pour impliquer tous les acteurs y compris les consommateurs
- **Nouvelle base de confiance** pour un travail **collaboratif** de toutes les parties concernées avec comme objectif commun une production et alimentation durables → sain, équitable et respectueux de l'environnement

Politique alimentaire – notre projet

- Une **stratégie** pour définir les objectifs et priorités
- Une **commission interdépartementale** pour la cohérence, l'évaluation et l'agencement des actions
- Un **conseil de politique alimentaire** – une plateforme pour l'échange, la discussion et la mise en relation des acteurs

Concept « politique alimentaire »



Textes réglementaires

- Projet de loi relative à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire
- Projet de règlement grand-ducal concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission interdépartementale de politique alimentaire
- Projet de règlement grand-ducal concernant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil de politique alimentaire

Politique alimentaire



Commission interdépartementale
de politique alimentaire

Conseil de politique alimentaire
Food Policy Council

Stratégie alimentaire

Actions locales



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Protection
des consommateurs

Commission interdépartementale de politique alimentaire

Composition – Commission interdépartementale

- 2 délégués - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
- 2 délégués - Ministère de la Protection des consommateurs
- 2 délégués - Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
- 1 délégué - Département de l'Aménagement du Territoire (Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire)
- 1 délégué - Ministère de la Santé
- 1 délégué - Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire (Ministère des Affaires étrangères et européennes)
- 1 délégué - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- 1 délégué - Ministère de l'Économie
- 1 délégué - Direction générale des Classes moyennes (Ministère de l'Économie)
- 1 délégué - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- 1 délégué - Ministère de l'Intérieur

Missions – Commission interdépartementale

- Contribution à l'élaboration de la stratégie alimentaire nationale
- Mise en œuvre de la stratégie alimentaire – intégration dans les champs politiques respectifs (objectif: assurer la cohérence des mesures engagées)
- Proposition et réalisation de recherches, études et projets susceptibles de contribuer à la réalisation de la stratégie alimentaire nationale (sur initiative propre ou en mandatant le Conseil de politique alimentaire)
- Evaluation de l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie alimentaire sur base d'indicateurs pertinents

Conseil de politique alimentaire
“Ernährungsrot - Food policy council”

Composition – Conseil de politique alimentaire

- 5 membres - Chambre d'Agriculture (dont 1 bio, 1 horticulture, 1 viticulture)
 - 1 membre - Secteur semencier
 - 2 membres - Chambre des Métiers
 - 2 membres - Chambre de Commerce (dont 1 HORESCA, 1 grande distribution)
 - 1 membre - Restauration collective
 - 1 membre - Union luxembourgeoise des consommateurs
 - 4 membres - Société civile
 - 1 membre - Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (Syvicol)
 - 2 membres - Recherche & Innovation
 - 1 membre - Conseil ou audit agricoles
 - 1 membre - Education au Développement durable
 - 1 membre - Finances, investissements, assurances
 - 2 membres - Formation professionnelle (alimentaire)
- **3 observateurs:** Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Protection des consommateurs, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Missions – Conseil de politique alimentaire

- Forum de discussion et d'échange pour toutes les parties prenantes sur la politique alimentaire
- Elaboration de propositions en lien avec la stratégie alimentaire nationale
- Proposition et réalisation de recherches, études et projets dans les domaines ayant trait à la politique alimentaire
- Elaboration d'avis sur toutes les questions et projets concernant la politique alimentaire dont le Conseil sera saisi par les ministres et/ou la Commission



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Protection
des consommateurs



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural